Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/10/2026 - 211202 - 2013 B 18515 - 797 586 443 - A.Z.M.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2026**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Greffe du Tribunal de Commerce et des Activités économiques de Paris
Acte déposé le 21 OCT. 2026
Sous le N° 211202

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société A.Z.M	22 RUE D'AMSTERDAM 75009 PARIS
SIRET 7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 210 811 — Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 42 500 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) — Base d'imposition — Chiffre d'affaires — Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) — Base d'imposition — Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Société ADF BUREAU 2 RUE LE CORBUSIER 95190 GOUSSAINVILLE *Tél:* 0134040580
	Identité du déclarant:
	Date: 14/05/2026 Lieu PARIS
	Qualité et nom du signataire: GERANT
	Signature ALPARSLAN AZIZ

Examen de conformité fiscale (ECF)

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2026

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M ALPARSLAN AZIZ ASSOCIE 72 RUE DE L'AVENIR 93130 NOISY LE SEC	100	2025	39 850				
M ALPARSLAN MUSTAFA ASSOCIE 8 RESIDENCE DU PAR 93120 LA COURNEUVE	60	2025					
M ALPARSLAN AZIZCAN ASSOCIE 52 AV. DES MARRONN 93290 TREMBLAY EN FRANCE	40	2025					

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

(1)

BILAN - ACTIF

N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 22 RUE D'AMSTERDAM 75009 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH	1 032 773	AJ	1 032 773	1 032 773
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	273 679	AQ 130 169	143 510	161 771
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	243 396	AS 207 568	35 828	48 784
	Autres immobilisations corporelles	AT	348 934	AU 258 959	89 975	107 036
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	67 222	BI	67 222	65 771
	TOTAL (II)	BJ	1 966 002	BK 596 696	1 369 306	1 416 133
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	17 975	BM	17 975	6 420
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		10 110
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	8 196	BW	8 196	450
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	18 208	CA	18 208	25 283
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	394 143	CG	394 143	249 773
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 201	CI	1 201	1 198
	TOTAL (III)	CJ	439 723	CK	439 723	293 234
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 405 725	IA 596 696	1 809 029	1 709 367

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 67 222 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)	DA	16 000	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 600	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 185 331	969 358
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	168 061	215 973
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 370 992	1 202 931
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	26 420	23 040
	TOTAL (III)	DR	26 420	23 040
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	87 832	187 222
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	114 335	113 771
	Dettes fiscales et sociales	DY	137 670	111 005
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	13 900	10 000
	Autres dettes	EA	57 881	61 399
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	411 617	483 396
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 809 029	1 709 367

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont *Réserve spéciale de réévaluation (1959)*	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	411 617	483 396
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Bros.

Cegid Quadra

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		2 081 278
	Production vendue — Biens*	FD	2 167 001	FE		FF	2 167 001	
	Production vendue — Services*	FG		FH		FI		210
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 167 001	FK		FL	2 167 001	2 081 488
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	5 040	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ	364	3
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	2 172 405	2 081 491
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		760 610
	Variation de stock (marchandises)*					FT		(1 030)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	872 991	27 981
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 445)	2 320
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	351 801	352 802
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 914	15 953
	Salaires et traitements*					FY	497 291	429 955
	Cotisations sociales (10)					FZ	128 295	104 841
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immo. — *- dotations aux amortissements** (14)					GA	68 976	70 363
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immo. — - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	8 420	23 040
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	1 349	316
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	1 943 592	1 787 151
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	228 813	294 340
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 674	3 072
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	1 674	3 072
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 674)	(3 072)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	227 139	291 268

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Bros.

Cegid Quadra

N° 2053 2026

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
	Produits exceptionnels (7)	**(VII)**	HD	3 185
	Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7)	**(VIII)**	HH	4 578
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 393)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	59 078 / 73 902
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 172 405 / 2 084 676
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 004 344 / 1 868 704
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	168 061 / 215 973

RENVOIS

			Exercice N	Exercice N-1
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	42 428	64 330
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	*Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)*	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		275
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11 — dont cotisations Madelin A10			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

⑤ **IMMOBILISATIONS** N° 2054 2026

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 032 773	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP	273 679	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	237 014	KT		KU	6 382
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	160 195	KW		KX	8 651
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	15 257	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	159 166	LC		LD	5 666
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	845 309	LO		LP	20 698
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	65 771	1U		1V	1 451
		TOTAL IV	LQ	65 771	LR		LS	1 451
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 943 852	ØH		ØJ	22 150

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1 032 773	IX	1 032 773
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	273 679	MI	273 679
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	243 396	ML	243 396
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	168 845	MO	168 845
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	15 257	MR	15 257
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	164 832	MU	164 832
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	866 008	NI	866 008
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	67 222	2G	67 222
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	67 222	2H	67 222
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	1 966 002	ØM	1 966 002

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Paris

Cegid Quadra

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis 2026

Exercice N, clos le : 31122025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Bros.

(6) **AMORTISSEMENTS**

N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	111 908	PW	18 261	PX		PY	130 169
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	188 230	QA	19 338	QB		QC	207 568
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	104 520	QE	14 869	QF		QG	119 389
	Matériel de transport	QH	11 639	QI	3 052	QJ		QK	14 691
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	111 423	QM	13 457	QN		QO	124 879
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	527 719	QV	68 976	QW		QX	596 696
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	527 719	ØP	68 976	ØQ		ØR	596 696

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions – Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions – Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions – Inst. gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles – Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles – Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles – Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Pros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	23 040	5W	8 420	5X	5 040	5Y	26 420
	TOTAL II	5Z	23 040	TV	8 420	TW	5 040	TX	26 420
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	23 040	UB	8 420	UC	5 040	UD	26 420
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	8 420	UF	5 040		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M 31/12/2025

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
ELECTRICITE CASITA 16 AU 31/12/25	450	960	450	960
ELECTRICITE MELODIE 13/10-31/12	1 650	1 180	1 650	1 180
GAZ MELODIE 26/11 AU 31/12/25	2 940	4 610	2 940	4 610
REVALORISATION LOYER	18 000			18 000
(PROCEDURE EN COURS)				
EAU MELODIE 02/10 ZU 31/12/25		1 150		1 150
EAU CASITA		510		510

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	67 222	UV	67 222	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	727		727		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 011		5 011		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	12 470		12 470		
	Charges constatées d'avance	VS	1 201		1 201		
	TOTAUX	VT	86 631	VU	86 631	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH	87 832	87 832		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	114 335	114 335		
Personnel et comptes rattachés		8C	81 214	81 214		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 038	36 038		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 939	2 939		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 369	12 369		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 109	5 109		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	13 900	13 900		
Groupe et associés (2)		VI	57 881	57 881		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	411 617	VZ 411 617		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	57 881
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	99 390	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A 2026

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2025

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	168 061
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	24 720	XE	24 845
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	125		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	1 327
	Amendes et pénalités	WJ	1 327	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	59 078
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	253 311

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A					XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
Mesures d'incitation — Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI			XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II		XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	253 311	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	253 311	XO

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M 31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	40 576

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Bros.

N° 2058-C 2026

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	215 973		- Autres réserves	ZD	215 973
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	
TOTAL I	ØF	215 973	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	215 973

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	143 900)	YQ 50 000	91 928
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ 148 136	146 874
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS 38 067	28 470
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST 165 598	177 458
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ 351 801	352 802
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW 6 721	6 106
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	)	9Z 9 193	9 847
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX 15 914	15 953
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			YY 219 936	211 942
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ 86 412	79 205
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*			ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK %	%
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)			ZR Si oui cocher 1 Sinon 0 : 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH	

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Pros.

Cegid Quadra

N° 2059-A 2026

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
		CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2026

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M — Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Pros.

N° 2059-C 2026

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Moins-values	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Frères

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* *Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Bros.

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

FORMULAIRE EDI
N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M			Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/01/2025	et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	19
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 167 001
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	2 167 001

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	364
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	1 445
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 809

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	936 331
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	99 411
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 349
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 037 091

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 131 719

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 131 719

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 167 001	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	19	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/01/2025		GZ	31/12/2025	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2059-F 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 79758644300013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.Z.M

ADRESSE (voie) 22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200
Total des lignes P1 + P2	P5	3	Total des lignes P3 + P4	P6	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille ALPARSLAN | Prénom(s) AZIZ | Nom d'usage | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 110173 | N° Département 99 | Commune PAZARCIK | Pays TR

Adresse : N° 72 | Voie RUE DE L'AVENIR | Code postal 93130 | Commune NOISY LE SEC | Pays FR

Titre (2) M | Nom de famille ALPARSLAN | Prénom(s) MUSTAFA | Nom d'usage | % de détention 30.00 | Nb de parts ou actions 60

Naissance : Date 190755 | N° Département 99 | Commune PAZARCIK | Pays TR

Adresse : N° 8 | Voie RESIDENCE DU PARC | Code postal 93120 | Commune LA COURNEUVE | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN Nros.

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2059-F 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 79758644300013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.Z.M

ADRESSE (voie) 22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200
Total des lignes P1 + P2	P5	3	Total des lignes P3 + P4	P6	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille ALPARSLAN | Prénom(s) AZIZCAN

Nom d'usage | % de détention 20.00 | Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 311091 | N° Département 75 | Commune PARIS | Pays FR

Adresse : N° 52 | Voie AV. DES MARRONNIERS

Code postal 93290 | Commune TREMBLAY EN FRANCE | Pays FR

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

Libros

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° 2059-G 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 79758644300013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.Z.M

ADRESSE (voie) 22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 |

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(répété 10 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copie Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

Société A.Z.M
75009 PARIS

ANNEXES FISCALES

SOMMAIRE

CA18	- Charges à payer
CA20	- Charges constatées d'avance
ANNEXLIB02	- PROVISION POUR CHARGES D'EXPLOITATIO

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M 31/12/2025

Charges à payer	Montant
CONGES A PAYER	40 576
CHARGES SUR CONGES A PAYER	9 235
SOLDE CFE 2025 LA CASITA	2 438
SOLDE CFE 2025 MELODIE	1 604
MAJORATION CFE 2025	202

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M 31/12/2025

Charges constatées d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
REDEVANCE CT BAIL DU 01 AU 09/01/26	1 026		
ASSURANCE CT BAIL DU 01 AU 09/01/26	13		
LOYER PARKING JANVIER 2026	162		

ANNEXLIB02 - PROVISION POUR CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M 31/12/2025

PROVISIONS DE L'EXERCICE :	
CONSO.ELECT.CASITA 16 AU 31/12/25	960
CONSO.ELECT.MELODIE 13/10 - 31/12/25	1 180
CONSO.GAZ MELODIE 26/11 -31/12/25	4 610
EAU MELOCIE 02/10-31/12/25	1 160
EAU CASITA 22/10-31/12/25	510

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

A.Z.M.

Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 euros
Siège social : 22 avenue d'Amsterdam, 75009 Paris
RCS Paris n° 797 586 443

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

du 30 juin 2026, exercice clos le 31 décembre 2025

Sommaire

- Rapport de gestion de la gérance
- Rapport spécial sur les conventions (art. L. 223-19 du Code de commerce)
- Texte des résolutions
- Procès-verbal de l'assemblée

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

A.Z.M.

Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 euros
Siège social : 22 avenue d'Amsterdam, 75009 Paris
RCS Paris n° 797 586 443

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Assemblée générale annuelle du 30 juin 2026

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultat et annexe).

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir : les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), ainsi que tous les documents et renseignements s'y rapportant, et le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

L'inventaire a été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce, qui impose la réunion de l'assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis conformément aux dispositions des articles L. 123-12 et suivants du Code de commerce et du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

1. Activité et résultats de l'exercice

Notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 2 167 000,56 euros, contre 2 081 488,05 euros au titre de l'exercice précédent, soit une nouvelle progression de 4,11 %, portée par nos deux établissements. Cette présentation reflète une reclassification comptable de nos ventes, désormais présentées en production vendue de biens plutôt qu'en ventes de marchandises, sans incidence sur la nature réelle de notre activité de restauration.

Total des produits d'exploitation	2 172 404,80 €
Total des charges d'exploitation	1 943 592,15 €
Résultat d'exploitation (bénéfice)	228 812,65 €
Produits financiers	0,00 €
Charges financières	1 673,53 €
Résultat financier (perte)	1 673,53 €
Résultat courant avant impôts (bénéfice)	227 139,12 €
Résultat exceptionnel	0,00 €
Impôt sur les bénéfices	59 078,00 €

Détail des charges d'exploitation de l'exercice :

achats de matières premières et autres approvisionnements 872 990,68 euros ;

variation de stock -1 445,00 euros ;

autres achats et charges externes 351 800,67 euros ;

impôts et taxes 15 914,21 euros ;

rémunérations du personnel 497 290,89 euros ;

charges sociales 128 295,12 euros ;

dotations aux amortissements 68 976,43 euros ;

dotations aux provisions 8 420,00 euros ;

autres charges 1 349,15 euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un BENEFICE de 168 061,12 euros.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

2. Commentaires

Sur l'exercice écoulé

Notre chiffre d'affaires poursuit sa progression, avec une nouvelle hausse de 4,11 %, portée par le rythme toujours soutenu de nos deux établissements. Le résultat net s'établit toutefois à 168 061,12 euros, en retrait de 22,18 % par rapport à l'exercice précédent, nos charges d'exploitation ayant progressé plus rapidement que nos produits, de 8,75 %. Cette évolution s'explique principalement par le renforcement de nos équipes, nos charges de personnel augmentant de 67 335,53 euros au titre des salaires et de 23 453,83 euros au titre des charges sociales. Malgré ce repli, l'exercice confirme la solidité de notre activité, avec un résultat net qui demeure élevé.

Sur l'évolution prévisible

Les équipes restent professionnelles, proactives et efficaces, et la clientèle nous témoigne toujours sa satisfaction. Nous n'envisageons pas de changement de cap ni de modification de nos méthodes de travail, celles-ci ayant démontré leur efficacité.

Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

A la connaissance de la Gérance, aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice qui soit de nature à remettre en cause l'appréciation des comptes annuels.

Activité en matière de recherche et développement

Néant.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



3. Frais généraux

Nous vous précisons qu'aucune charge non déductible visée aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts n'a été réintégrée dans la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

4. Distributions et affectation

Aucun dividende n'a été mis en distribution au cours de l'exercice. Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 168 061,12 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

5. Prises de participation

Néant.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre gérant, les comptes et les résolutions qui vous sont proposés, donner quitus à la gérance, et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action, et ce dans l'intérêt de la Société.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

A.Z.M.

Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 euros
Siège social : 22 avenue d'Amsterdam, 75009 Paris
RCS Paris n° 797 586 443

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

Sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue ni n'a été exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, entre votre Société et l'un de ses gérants ou associés.

Nous portons à votre connaissance la rémunération servie, au cours de l'exercice, aux associés ayant le statut de salarié, à savoir :

- Monsieur ALPARSLAN Aziz : rémunération de 39 850,00 euros.

Nous vous demandons de bien vouloir en prendre acte.

La Gérance



Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

A.Z.M.

Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 euros
Siège social : 22 avenue d'Amsterdam, 75009 Paris
RCS Paris n° 797 586 443

TEXTE DES RESOLUTIONS

Soumises à l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2026

Première résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, approuve le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître un bénéfice de 168 061,12 euros, et donne en conséquence quitus entier et sans réserve à la Gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 168 061,12 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Troisième résolution : Conventions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, statuant en application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

A.Z.M.

Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 euros
Siège social : 22 avenue d'Amsterdam, 75009 Paris
RCS Paris n° 797 586 443

PROCES VERBAL

Délibération des associés du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à seize heures trente, au siège social, les associés se sont réunis sur convocation de la Gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels, de l'inventaire, du compte de résultat et de son annexe, du bilan, de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus à la Gérance ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Questions diverses.

Sont présents :

Monsieur ALPARSLAN Aziz	100 parts
Monsieur ALPARSLAN Mustafa	60 parts
Monsieur ALPARSLAN Azizcan	40 parts
Total	**200 parts sociales**

L'Assemblée réunit trois associés sur trois, possédant deux cents parts sur les deux cents parts composant le capital social, et réunit ainsi le quorum exigé par la loi.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

Monsieur ALPARSLAN Aziz, gérant associé, préside l'Assemblée conformément à la loi. Il fait observer que la présente Assemblée a été convoquée quinze jours au moins à l'avance, par lettre adressée au dernier domicile connu de chaque associé, indiquant l'ordre du jour ci-dessus reproduit.

A la lettre de convocation étaient joints le rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice, le rapport spécial de la Gérance, et le texte des résolutions proposées.

Ces mêmes documents, avec en outre le compte de résultat et son annexe, le bilan et l'inventaire au 31 décembre 2025, sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Le Gérant fait encore observer que pendant le même délai de quinze jours précédant la présente Assemblée, le compte de résultat, le bilan et ses annexes, ainsi que l'inventaire, ont été tenus, au siège social, à la disposition des associés.

Le Gérant, après avoir précisé que ses associés n'ont pas usé de la faculté de poser, par écrit, des questions, donne lecture de ses rapports qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette lecture terminée, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement lues et mises aux voix :

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice, l'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion, les comptes annuels, le compte de résultat et son annexe, le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte un bénéfice de 168 061,12 euros, et donne quitus à la Gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition de la Gérance, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 168 061,12 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance, statuant en application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'Assemblée Générale constate qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dont compte-rendu lui a été fourni par la Gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur ALPARSLAN Aziz	**Monsieur ALPARSLAN Mustafa**	**Monsieur ALPARSLAN Azizcan**
		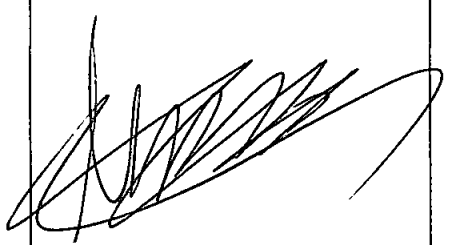

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



S.A.R.L. A Z M
22 RUE D'AMSTERDAM
75009 PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SERVICE DU RCS
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

Le 17 juillet 2026.

GTAE de PARIS
DÉPOSÉE AU GUICHET LE
19 OCT. 2026
GUICHET UNIQUE

Objet : **DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

IDENTIFICATION	RCS PARIS 797 586 443
DATES DE CLÔTURE	31 DECEMBRE 2025
FORME JURIDIQUE	S.A.R.L.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez sous ce pli :

- un exemplaire des comptes annuels, rapport de gestion et autres documents se rapportant à notre exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- un chèque de : **44.14 €**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance